

DELEGATION AUX AFFAIRES STRATEGIQUES

7^{ème} Conférence d'examen de la CIABT

Compte-rendu informel des échanges du lundi 12 décembre 2011

I. Observations globales

Les Etats ont terminé aujourd'hui les réunions consacrées à l'évaluation, article par article, des dispositions de la Convention. Un second document de travail présentant les remarques et demandes de modification des Etats parties a été préparé par le président du Comité plénier (*Committee of the Whole*) à l'attention des délégations.

Le Comité plénier prépare le travail de rédaction de la Déclaration Finale. Il reprend le texte de la précédente déclaration finale et compile les demandes d'ajouts ou les commentaires des Etats parties. Sur la base de ces documents (en complément des négociations parallèles), l'exercice de rédaction de la Déclaration Finale pourra commencer.

Sur les articles eux-mêmes on peut noter les éléments suivants :

- article XII (Conférence d'examen):

Dans l'ensemble, les Etats Parties sont d'accord pour considérer que la Conférence d'examen constitue encore l'instance de décision de la Convention. L'idée de conférer aux réunions annuelles une capacité de décider fait progressivement son chemin au sein des délégations. Il semble que cette proposition soit acceptable dans la mesure où elle ne s'appliquerait qu'à des sujets précis (préalablement identifiés par la Conférence d'examen) ou à des questions de natures administratives qui ne pourraient attendre un délai de plusieurs années pour être tranchées. Pour beaucoup de délégations, il s'agit de gagner en souplesse lors du prochain processus intersessionnel et de s'assurer que la Convention demeure un instrument multilatéral moderne et dynamique. En particulier, il doit toujours être possible aux Etats parties de convoquer une Conférence exceptionnelle ou d'urgence en tant que de besoin.

- article XIV (processus d'adhésion à la Convention):

Le président s'est félicité qu'une dizaine d'Etats aient adhéré à la Convention depuis 2006. L'universalisation de la Convention demeure l'objectif essentiel pour les délégations qui se sont exprimées. Cependant, plusieurs d'entre elles ont rappelé que le processus d'adhésion demeure une prérogative politique d'un Etat souverain. A ce titre, elles souhaitent que soit souligné le rôle restreint de l'unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention (ISU). Cette dernière ne doit apporter qu'une aide limitée dans les démarches officielles entreprises par les Etats parties auprès d'Etats non membres.

Plusieurs délégations ont souligné que la promotion de la Convention relève de la responsabilité des Etats Parties. Elles sont également favorables à des actions au niveau régional. Deux Etats ont proposé que, dans le cadre de la Déclaration Finale, la Conférence d'examen apporte son soutien aux négociations qui vont s'ouvrir en 2012 sur la constitution d'une zone exclusive d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Enfin, les délégations ont

plutôt été favorables au renforcement du libelle de la prochaine Déclaration Finale en ce qui concerne l'objectif d'universalisation de la Convention.

Des délégations ont proposé de renforcer le texte de la déclaration sur l'aspect de l'universalisation en lui donnant un caractère plus incisif. Il est ainsi suggéré d'employer l'expression "exhorte" a la place "d'encouragement".

II. Plénière informelle

Trois thèmes ont été discutés, à savoir la coopération et l'assistance, le respect de la convention et l'universalisation.

Il faut noter que, sur le deuxième sujet, plusieurs délégations sont revenues sur la question de la vérification. D'autres ont souligné l'intérêt des mesures de confiance et des mécanismes volontaires tels que la revue par les pairs préconisée par la France, qui permettent d'assurer les Etats Parties du respect de la mise en œuvre de la Convention

III. Observations particulières

En matière d'événements connexes, on doit noter que le thème du jour portait sur la sensibilisation et la formations des scientifiques aux risques lies aux applications duales des sciences et technologies dans le domaine du vivant. Lors d'une réunion organisée par le *Landau Network Center Volta*, l'accent a été mis sur le recensement et l'évaluation des formations, cours et modules proposes dans nombres de pays (tous parties a la Convention) pour former les étudiants à ces problématiques.

La réunion du lundi après-midi, organisée par les délégations japonaise et suisse, s'est plutôt concentrée sur les mécanismes de supervision de la recherche avec un focus particulier sur les communautés scientifiques issues du secteur public. Plusieurs intervenants dans la salle ont cependant souligne que l'on ne devait pas s'en tenir aux seuls chercheurs publics mais également à ceux travaillant dans des entreprises ainsi qu'aux personnes privées (en soulignant le fait qu'il devenait possible pour tout un chacun de travailler chez soi sur de nouveaux agents a l'aide des techniques de biologie synthétique).

Lors des plénières informelles plusieurs Etats parties sont revenus sur l'idée d'un mécanisme de vérification alors que d'autres proposent de renforcer la transparence et la confiance. A ce titre, le mécanisme de revue par les pairs préconise par la France a eu l'appui de plusieurs délégations.